



REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté - Egalité - Fraternité

COMMUNE DE SAINT-CYR-L'ÉCOLE

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 13 DECEMBRE 2023

L'an deux mil vingt-trois, le treize décembre à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Madame Sonia BRAU, Maire, en séance publique, filmée et diffusée au format numérique par le biais des canaux de communication en ligne de la ville, en direct, son visionnage restant possible après coup.

Présidence : Madame Sonia BRAU, Maire.

Présents : Mme Sonia BRAU, M. Yves JOURDAN, Mme Lydie DUCHON, M. Henri LANCELIN, Mme Marie-Laure CAILLON, M. Frédéric BUONO-BLONDEL, Mme Sophie MARVIN, M. Isidro DANTAS, Mme Isabelle GENEVELLE, M. Jérôme de NAZELLE, M. Claude COUTON, M. Joseph SAMAMA, Mme Brigitte AUBONNET, Mme Christine GOSSELIN, M. Kamel HAMZA, Mme Anne BARRÉ, M. Freddy CLAIREMBAULT, Mme Graziella LACROIX, Mme Fanny ACHART-VICTOR, M. Mehdi BELKACEM, Mme Lydie DULONGPONT, Mme Marie LITWINOWICZ, Mme Armelle AGNERAY, M. Georges DEGROOTE, M. Maurice IMBARD, Mme Danièle FERNANDEZ, M. Olivier GALLANT.

Absents excusés : M. Ahmed BELKACEM pouvoir à Mme Sonia BRAU, Mme Olga KHALDI pouvoir à M. Yves JOURDAN, Mme Jessica BULLIER pouvoir à Mme Graziella LACROIX, M. Vladimir BOIRE pouvoir à M. Jérôme de NAZELLE (jusqu'à son arrivée à 20h40 au point n° 8 inscrit à l'ordre du jour), M. Christophe CAPRONI pouvoir à Mme Lydie DULONGPONT, M. Nicolas FARRÉ pouvoir à M. Maurice IMBARD.

Secrétaire : Mme Fanny ACHART-VICTOR

Nombre de Conseillers en exercice : 33
Nombre de présents : 27
Nombre de votants : 33

Réf : 2023/12/1 - OBJET : Avenant n° 3 à la Convention de prestations de services avec l'association Du Fun Pour Tous

Le Conseil Municipal,

Vu l'article L.2121-29 du Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de l'action sociale et des familles,

Vu la délibération n° 2020/10/9 du 7 octobre 2020 par laquelle le Conseil Municipal a décidé, notamment de conclure une convention de prestation de services avec l'Association « DU FUN POUR TOUS pour la période du 1^{er} décembre 2020 au 31 décembre 2021,

Vu la convention signée à cet effet le 2 novembre 2020 et ses annexes,

Vu la délibération n° 2002/04/17 du 13 avril 2022 par laquelle le Conseil Municipal a décidé de renouveler pour une année supplémentaire la convention conclue avec l'Association « DU FUN POUR TOUS », d'approuver les termes de l'avenant n° 1 à ladite convention et habiliter le Maire à signer cet avenant,

Vu l'avenant n° 1 conclu à cet effet,

Vu la délibération n° 2023/02/7 du 13 février 2023 par laquelle le Conseil Municipal a décidé d'allouer à l'Association « DU FUN POUR TOUS » un budget global à hauteur de 54 630 € pour l'année 2023, d'approuver les termes de l'avenant n° 2 à la convention susvisée et d'habiliter Madame le Maire à le signer,

Vu l'avenant n° 2 conclu à cette fin,

Vu le projet d'avenant n° 3 annexé à la présente délibération,

Considérant qu'au titre de sa politique éducative et de l'accès des personnes en situation de handicap aux différents services publics, la Ville entend soutenir les projets de développement local d'inclusion,

Considérant la demande d'offre de services présentée par l'Association « DU FUN POUR TOUS » le 8 septembre 2020,

Considérant que l'Association « DU FUN POUR TOUS » a montré sa capacité à développer des actions d'inclusion en structure d'Accueil Éducative par les Loisirs et l'Inclusion (AELI) en Accueil Collectifs de Mineurs (ACM) sur la Ville de SAINT-CYR-L'ECOLE, ainsi que sur d'autres collectivités territoriales des Yvelines,

Considérant que l'Association « DU FUN POUR TOUS » a déjà été financée par les institutions telles que le Conseil Départemental des Yvelines, les Services Départementaux de la Jeunesse, de l'Engagement et du Sport, la Caisse d'Allocations Familiales des Yvelines,

Considérant que dans ce cadre, il est proposé de contribuer à la mise en œuvre de cette action, sur le territoire de la commune, par l'attribution d'un budget spécifique en vue de bénéficier de l'offre de service de l'Association « DU FUN POUR TOUS »,

Considérant qu'au terme de cette troisième année de convention, l'Association « DU FUN POUR TOUS » donne pleinement satisfaction aux bénéficiaires, à leurs familles ainsi qu'à la Ville, il paraît judicieux de renouveler cette convention pour une année supplémentaire,

Considérant qu'en lien avec les grilles de salaires référencées dans la convention collective de 1966 régissant les métiers sociaux et médico-sociaux, l'indice de l'éducatrice intervenant sur la commune sera revalorisé,

Considérant que cette revalorisation entraîne, de fait, une augmentation du budget spécifique alloué annuellement à l'Association,

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et délibéré,

DELIBERE

Article 1^{er} : Décide à l'unanimité d'allouer à l'Association « DU FUN POUR TOUS », ayant donné pleinement satisfaction aux bénéficiaires, à leurs familles ainsi qu'à la Ville, un budget global à hauteur de 57 300 € pour l'année 2024.

Article 2 : Approuve les termes de l'avenant n° 3 à la convention de prestation de services du 2 novembre 2020 susvisée, à conclure entre la Ville et l'Association « DU FUN POUR TOUS » annexée à la présente délibération.

Article 3 : Autorise l'Association « DU FUN POUR TOUS » à utiliser, ~~à titre gracieux, un local destiné à~~ l'Accueil Éducatif par les Loisirs et l'Inclusion, dans un Accueil Collectif de Mineurs (ACM), ouvert durant les vacances scolaires et le mercredi.

Article 4 : Autorise le Maire à signer avec l'Association « DU FUN POUR TOUS » l'avenant n° 3 à la convention de prestation de services susmentionnée.

Article 5 : Dit que les sommes correspondantes seront prélevées sur les crédits inscrits au budget de fonctionnement 2024 de la Ville.

Délibération rendue
exécutoire par transmission
en Préfecture le : 18 DEC. 2023
et par publication en ligne le : 18 DEC. 2023

Saint-Cyr-l'École,
le : 18 DEC. 2023

Sonia BRAU
Maire
Conseiller départemental
Vice-Président de Versailles Grand Parc



Pour extrait certifié conforme

Sonia BRAU
Maire
Conseiller départemental
Vice-Président de Versailles Grand Parc



Fanny ACHART-VICTOR
Secrétaire de séance

